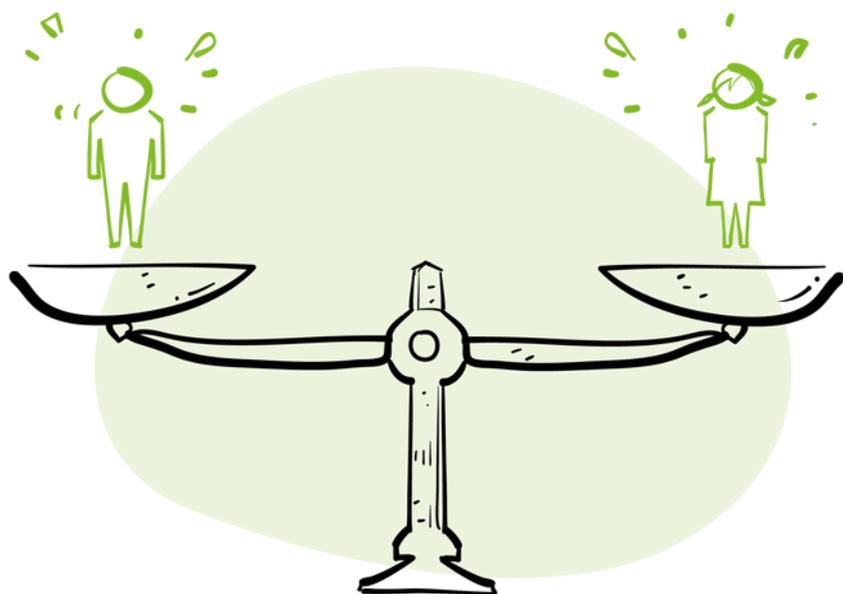


# Index de l'égalité professionnelle

REJOIGNEZ  
NOTRE  
**pl'anett**



Anett,  
Différents par  
Nature

# Index Égalité professionnelle

Un résultat qui confirme notre engagement social

## LES INDICATEURS :



1

Ecart de rémunération entre les femmes et les hommes



5

Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations

## Index de l'égalité professionnelle



2

Ecart de taux d'augmentations individuelles de salaires entre les femmes et les hommes.



4

Pourcentage de salariées augmentées dans l'année suivant leur retour de congé de maternité



3

Ecart de taux de promotions entre les femmes et les hommes

## Index de l'égalité professionnelle

93/100



38 points

Ecart de rémunération entre les femmes et les hommes

20 points

Ecart de taux d'augmentations individuelles de salaires entre les femmes et les hommes.

15 points

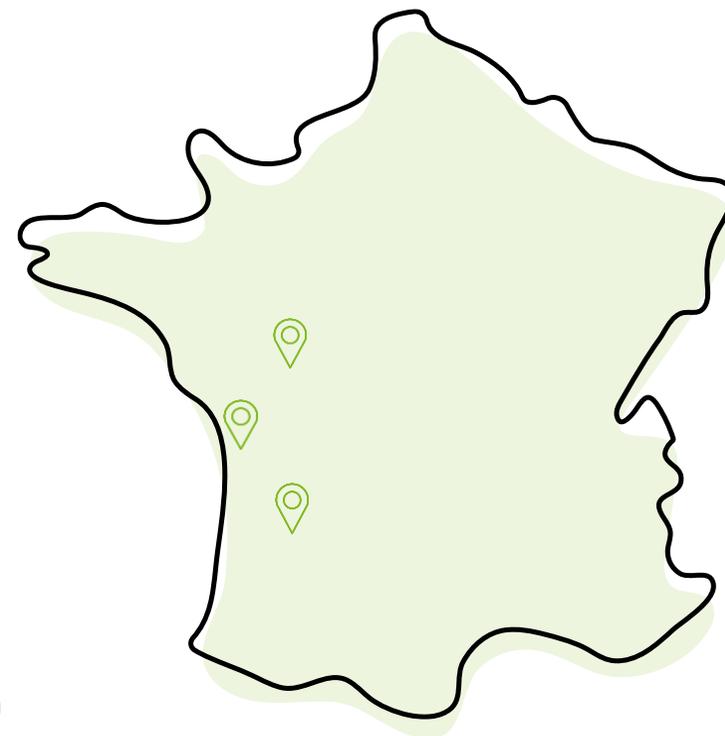
Ecart de taux de promotions entre les femmes et les hommes

15 points

Pourcentage de salariées augmentées dans l'année suivant leur retour de congé de maternité

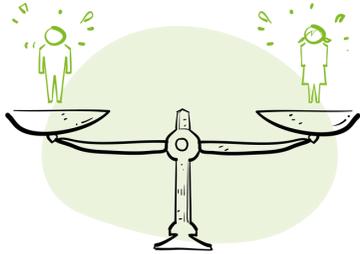
5 points

Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations



# Index de l'égalité professionnelle

86/100



36 points

Ecart de rémunération entre les femmes et les hommes

20 points

Ecart de taux d'augmentations individuelles de salaires entre les femmes et les hommes.

15 points

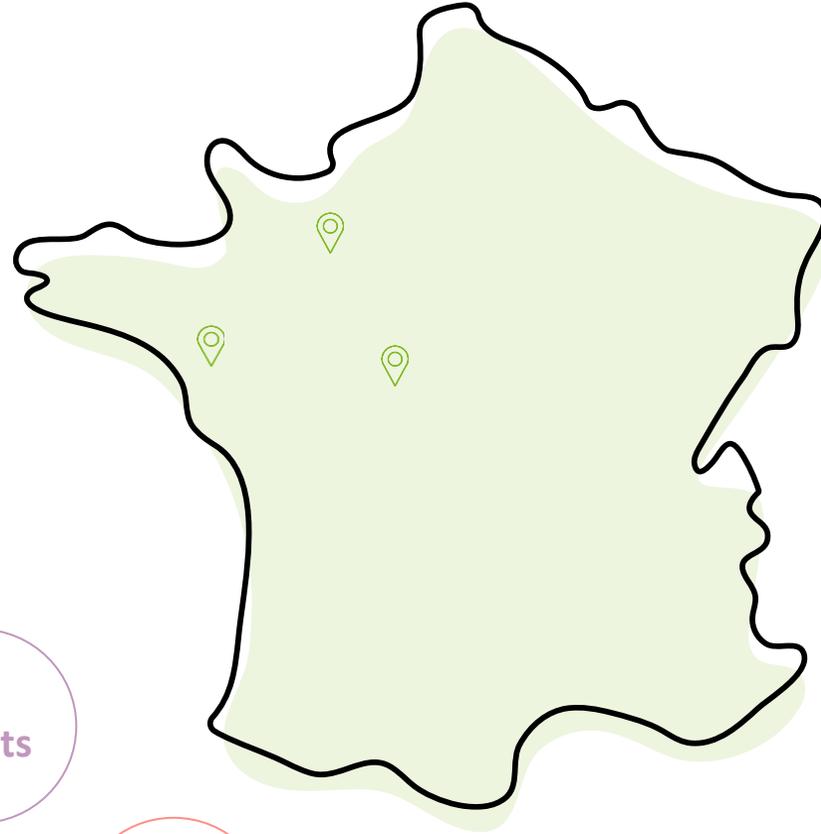
Ecart de taux de promotions entre les femmes et les hommes

15 points

Pourcentage de salariées augmentées dans l'année suivant leur retour de congé de maternité

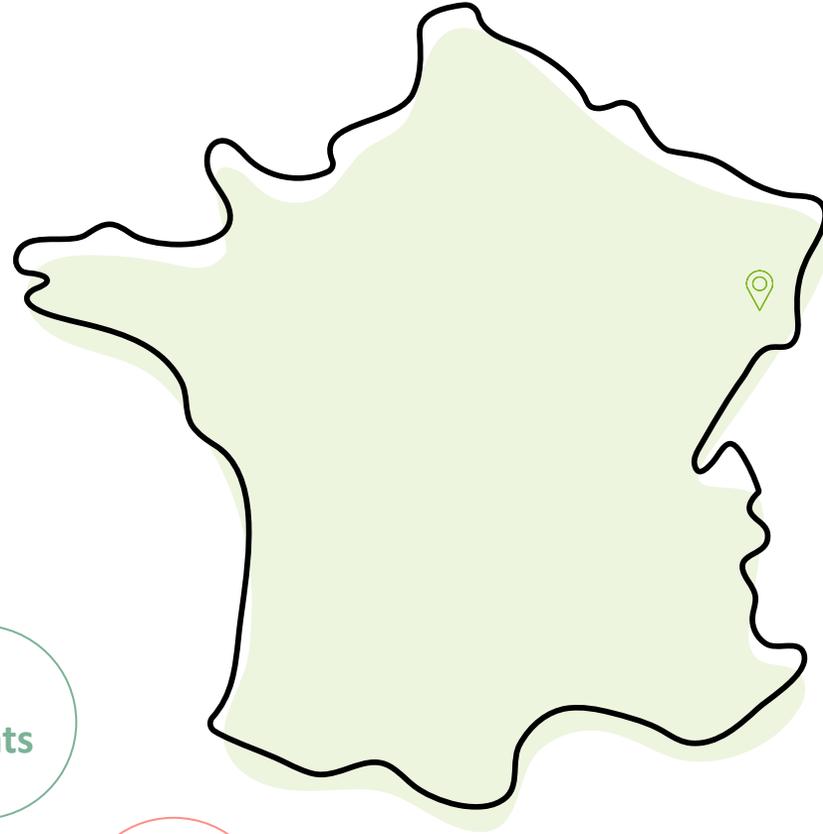
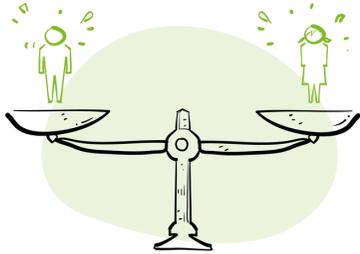
0 points

Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations



## Index de l'égalité professionnelle

98/100



38  
points

Ecart de rémunération entre les femmes et les hommes



35  
points

Ecart de taux d'augmentations individuelles de salaires  
entre les femmes et les hommes.



15  
points

Pourcentage de salariées augmentées dans l'année  
suivant leur retour de congé de maternité



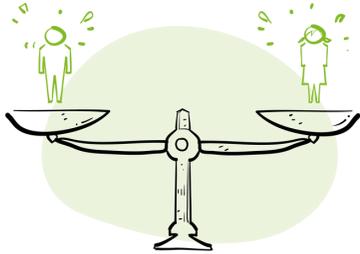
10  
points

Nombre de salariés du sexe sous-représenté  
parmi les 10 plus hautes rémunérations



## Index de l'égalité professionnelle

99/100



Ecart de rémunération entre les femmes et les hommes

39 points



Ecart de taux d'augmentations individuelles de salaires entre les femmes et les hommes.

35 points



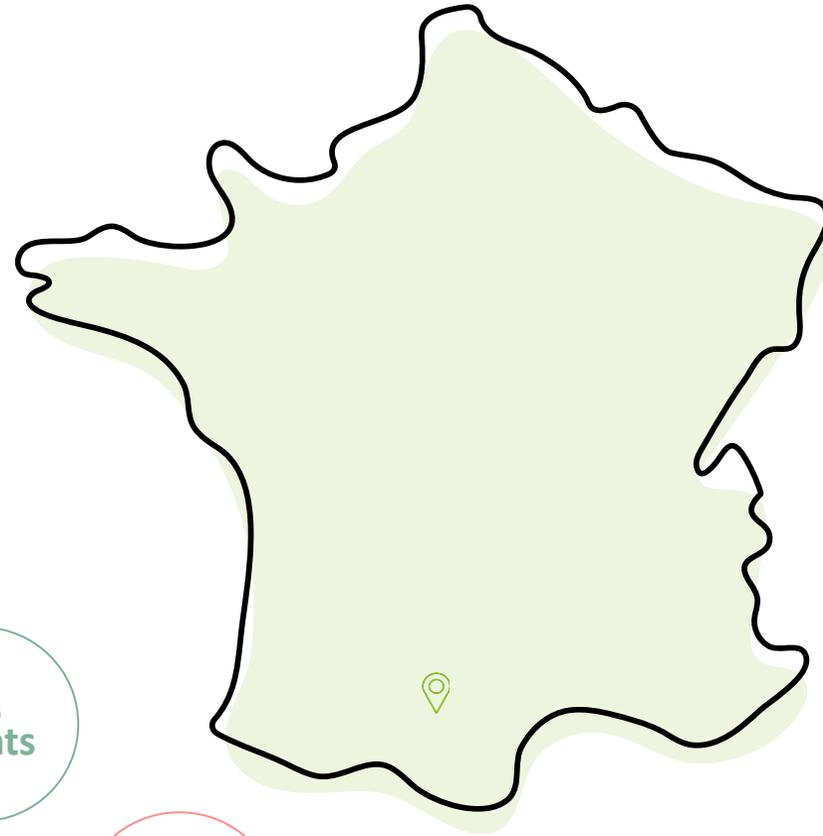
Pourcentage de salariées augmentées dans l'année suivant leur retour de congé de maternité

Non calculable



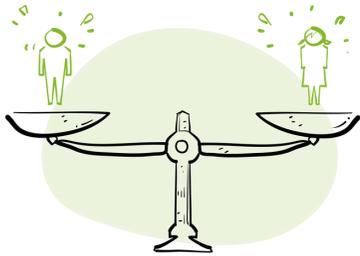
Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations

10 points



# Index de l'égalité professionnelle

94/100



Ecart de rémunération entre les femmes et les hommes

39 points



Ecart de taux d'augmentations individuelles de salaires entre les femmes et les hommes.

35 points



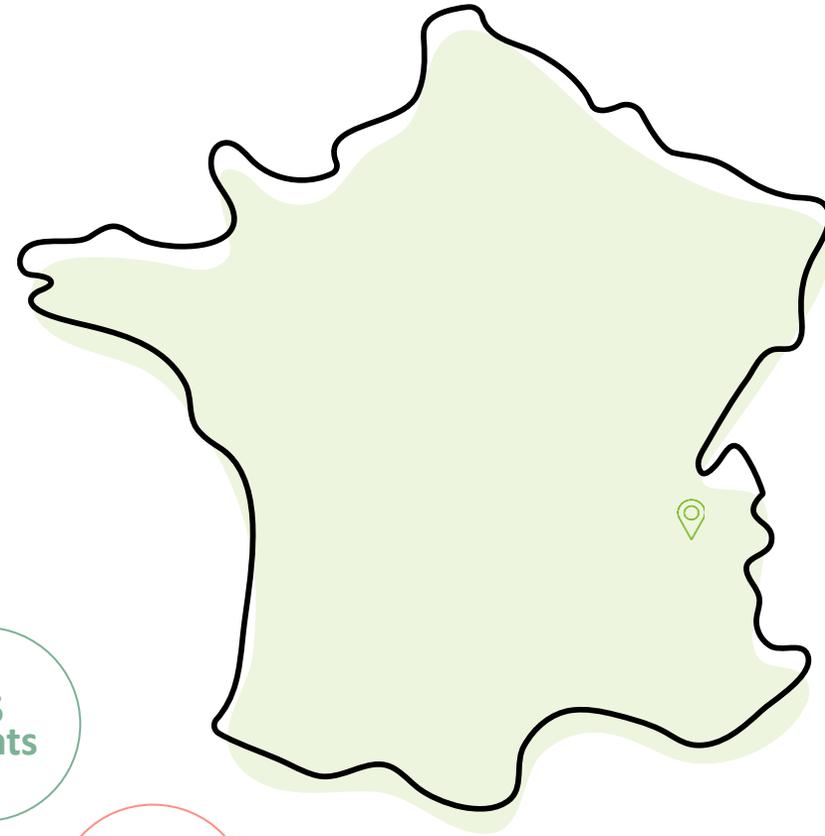
Pourcentage de salariées augmentées dans l'année suivant leur retour de congé de maternité

15 points



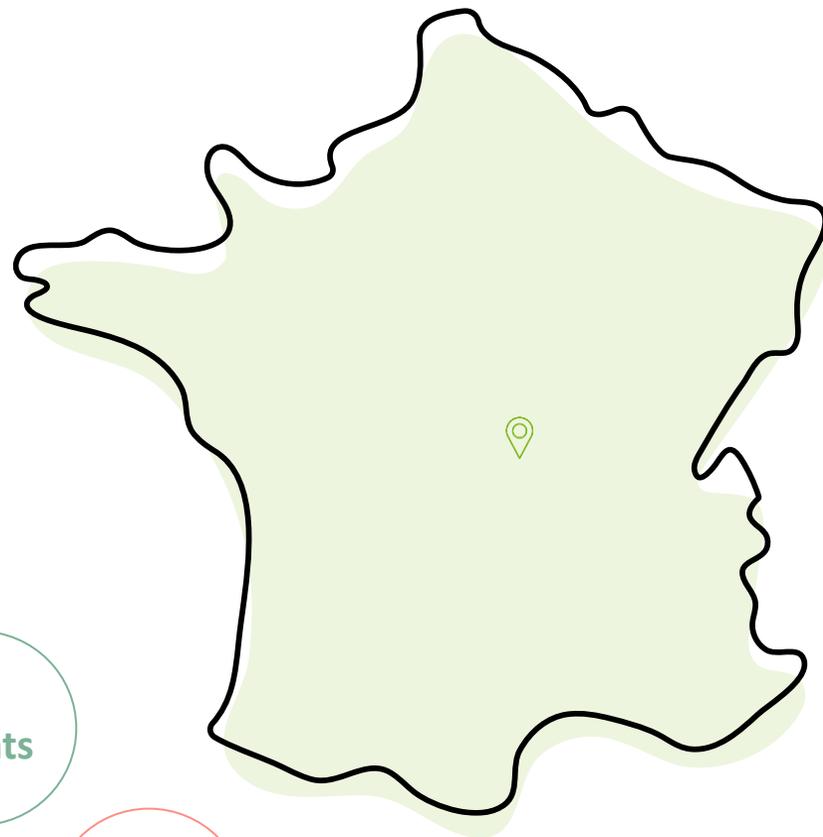
Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations

5 points



## Index de l'égalité professionnelle

95/100



40 points

Ecart de rémunération entre les femmes et les hommes



35 points

Ecart de taux d'augmentations individuelles de salaires entre les femmes et les hommes.



15 points

Pourcentage de salariées augmentées dans l'année suivant leur retour de congé de maternité



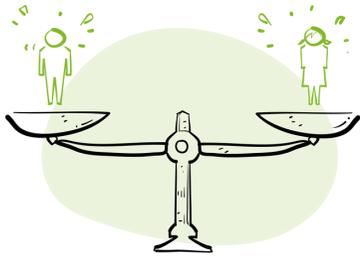
5 points

Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations



## Index de l'égalité professionnelle

94/100



Ecart de rémunération entre les femmes et les hommes

39 points



Ecart de taux d'augmentations individuelles de salaires entre les femmes et les hommes.

35 points



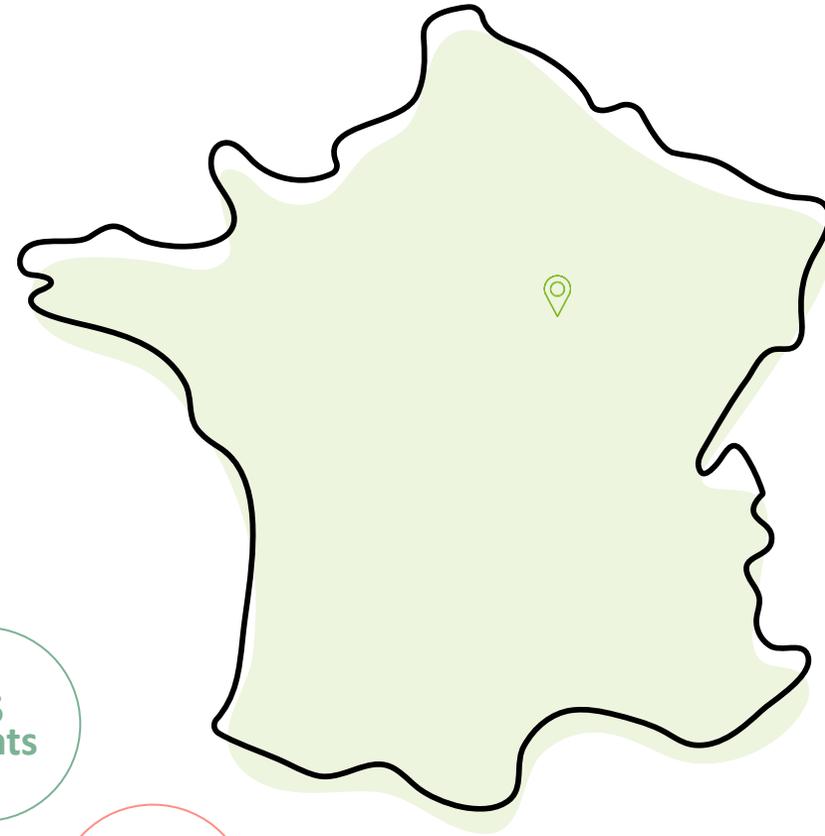
Pourcentage de salariées augmentées dans l'année suivant leur retour de congé de maternité

15 points



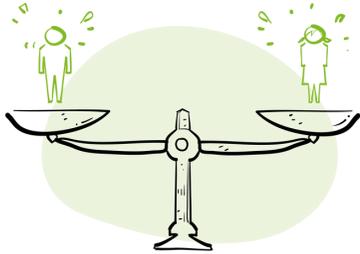
Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations

5 points



## Index de l'égalité professionnelle

99/100



Ecart de rémunération entre les femmes et les hommes

39  
points



Ecart de taux d'augmentations individuelles de salaires  
entre les femmes et les hommes.

35  
points



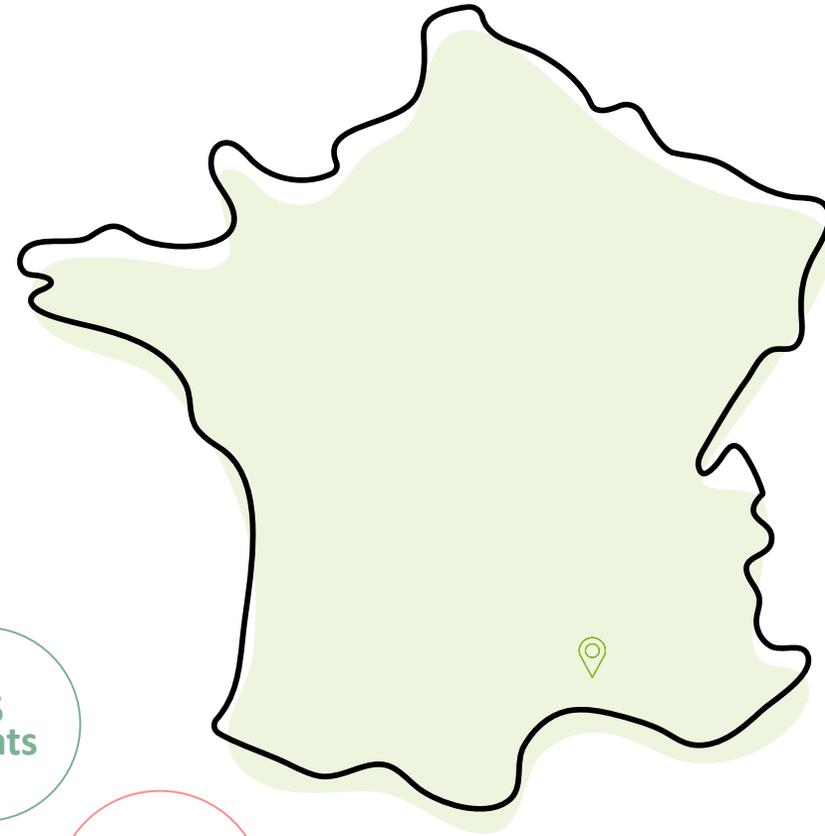
Pourcentage de salariées augmentées dans l'année  
suivant leur retour de congé de maternité

Non  
calculable



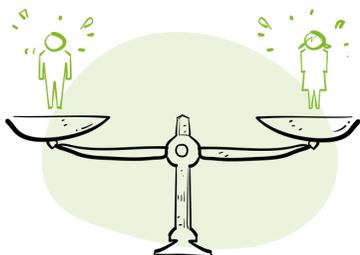
Nombre de salariés du sexe sous-représenté  
parmi les 10 plus hautes rémunérations

10  
points



## Index de l'égalité professionnelle

96/100



Ecart de rémunération entre les femmes et les hommes

37 points



Ecart de taux d'augmentations individuelles de salaires entre les femmes et les hommes.

35 points



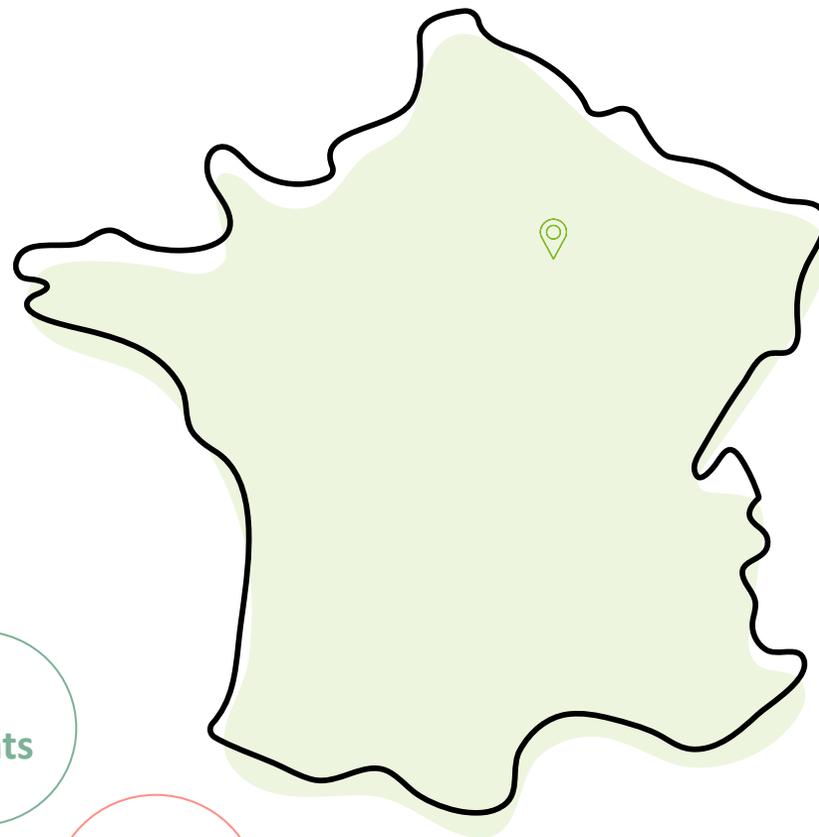
Pourcentage de salariées augmentées dans l'année suivant leur retour de congé de maternité

Non calculable



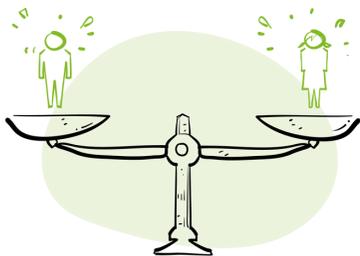
Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations

10 points



## Index de l'égalité professionnelle

99/100



Ecart de rémunération entre les femmes et les hommes

39  
points



Ecart de taux d'augmentations individuelles de salaires  
entre les femmes et les hommes.

35  
points



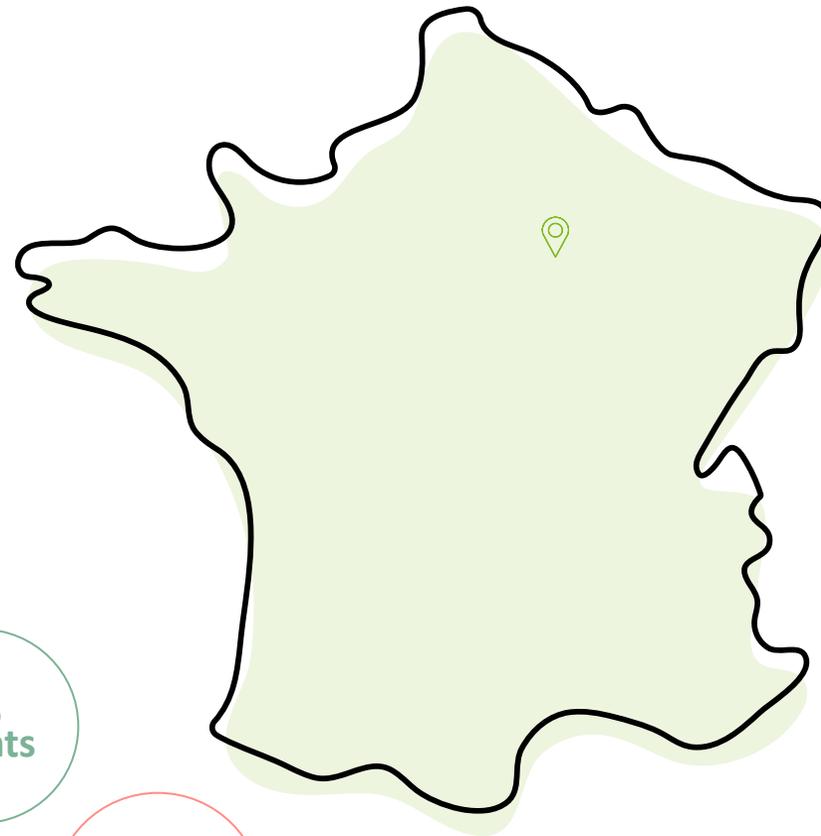
Pourcentage de salariées augmentées dans l'année  
suivant leur retour de congé de maternité

Non  
calculable



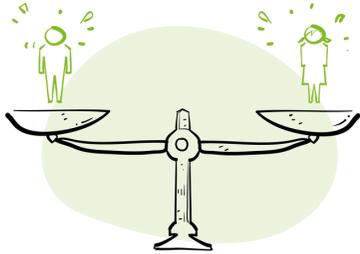
Nombre de salariés du sexe sous-représenté  
parmi les 10 plus hautes rémunérations

10  
points



## Index de l'égalité professionnelle

93/100



Ecart de rémunération entre les femmes et les hommes

39  
points



Ecart de taux d'augmentations individuelles de salaires  
entre les femmes et les hommes.

35  
points



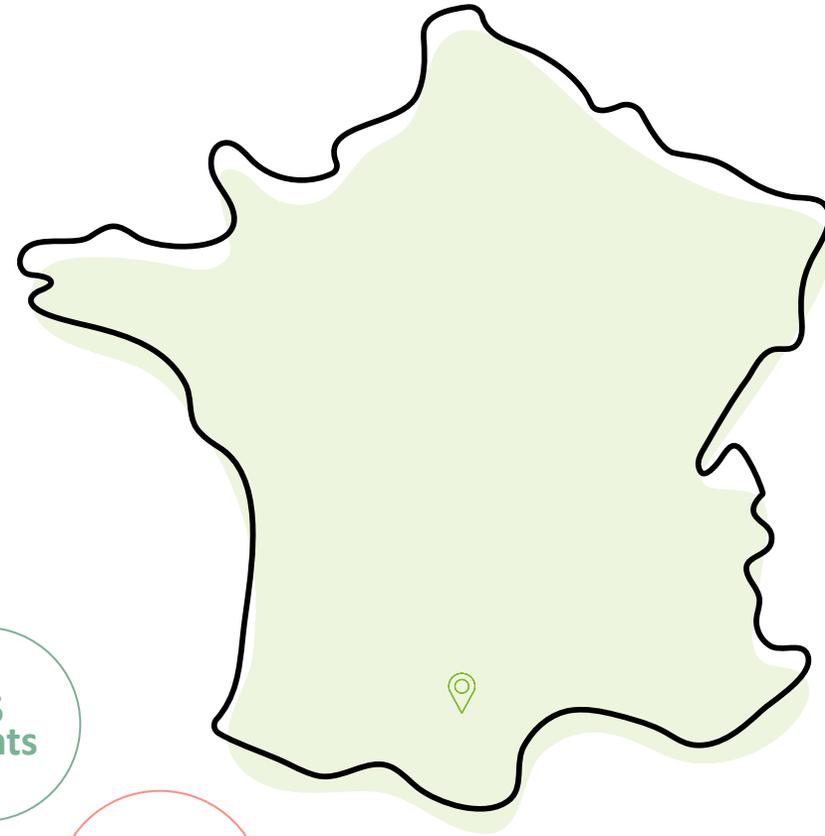
Pourcentage de salariées augmentées dans l'année  
suivant leur retour de congé de maternité

Non  
calculable



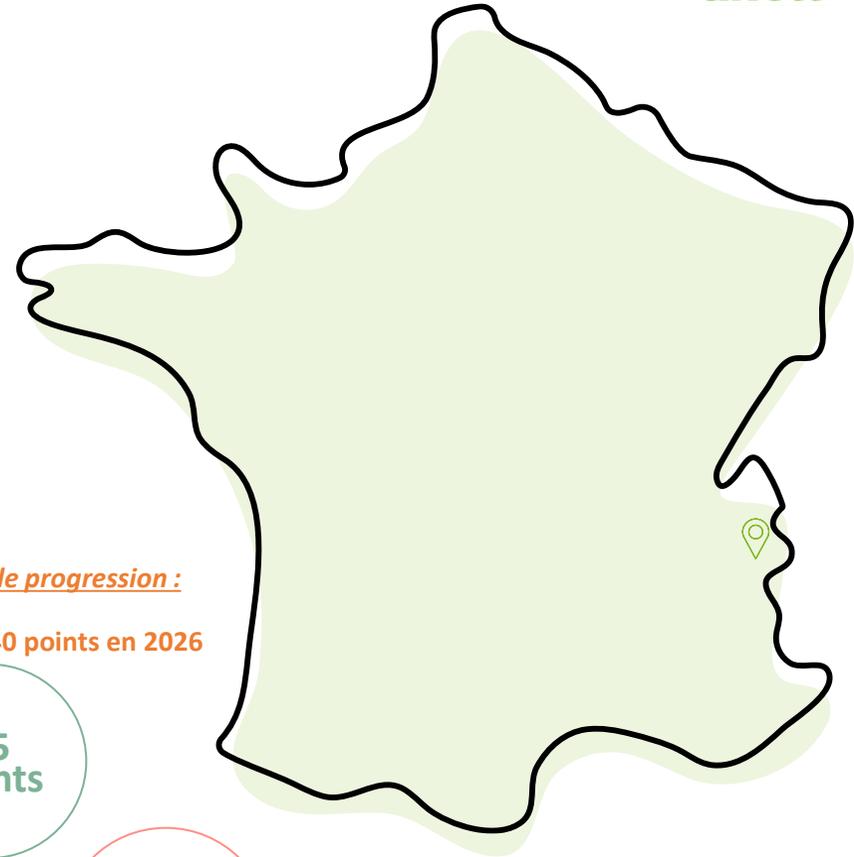
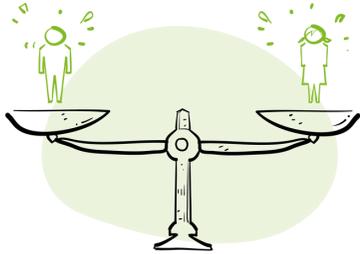
Nombre de salariés du sexe sous-représenté  
parmi les 10 plus hautes rémunérations

5  
points



## Index de l'égalité professionnelle

84/100



36  
points

Objectif de progression :

Atteindre 40 points en 2026

Ecart de rémunération entre les femmes et les hommes



35  
points

Ecart de taux d'augmentations individuelles de salaires  
entre les femmes et les hommes.



Non  
calculable

Pourcentage de salariées augmentées dans l'année  
suivant leur retour de congé de maternité



0  
points

Nombre de salariés du sexe sous-représenté  
parmi les 10 plus hautes rémunérations

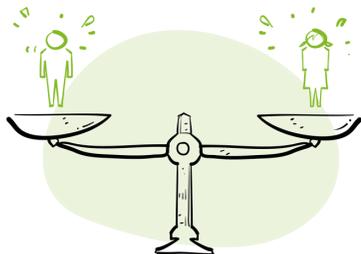


Objectif de progression :

Atteindre 10 points en 2026

## Index de l'égalité professionnelle

67/100



Ecart de rémunération entre les femmes et les hommes

17  
points



Ecart de taux d'augmentations individuelles de salaires  
entre les femmes et les hommes.

35  
points



Pourcentage de salariées augmentées dans l'année  
suivant leur retour de congé de maternité

15  
points



Nombre de salariés du sexe sous-représenté  
parmi les 10 plus hautes rémunérations

0  
points

